

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Daisy HERBRETEAU, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN.

Absents excusés : Jean Frédéric MARLIERE, Didier CLERC, Géraldine CHARRON.

Pouvoirs : Jean Frédéric MARLIERE donne son pouvoir à Jocelyne MARLIERE ; Didier CLERC donne son pouvoir à Steve GABET ; Géraldine CHARRON donne son pouvoir à Yoann DOURTHE.

Séance du 04 septembre 2026

Convocation du 26 Août 2026

Délibération réf : DCM 2026-48

Secrétaire de séance et **Président de séance**

Ginette GARNIER

Steve GABET

Objet : Fixation des tarifs de location des salles communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables à la location des salles communales ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs afin de tenir compte des coûts de fonctionnement, d'entretien et des charges supportées par la commune ;

Monsieur le Maire rappelle que la dernière modification des tarifs des salles des fêtes date du 11 juillet 2024 (DCM.2024-29)

Monsieur le Maire propose pour la location des salles communales de Marsais pour l'année 2027, les tarifs suivants :

PARTICULIERS	Habitants commune	Habitants commune	Habitants hors commune	Habitants hors commune
	Semaine (lundi au jeudi)	Week-end	Semaine (lundi au jeudi)	Week-end
Chartreuse et cuisine (290m ² -280 personnes)	350	420	420	550
Persane (100m ² -100 personnes)	140	180 (sauf juillet et août)	180	230 (sauf juillet et août)
Complexe entier (Chartreuse, cuisine, Persane)	450	520	550	650
Marronniers (45m ² -45 personnes)	90	120	160	200
Forfait dépassement électricité, Chauffage 400Kw/h	60	60	60	60

Communes ou hors Com	semaine	Week-end	Semaine	Week-end
Chartreuse et cuisine	200	250	280	350
Persane	70	100	100	X
Complexe	250	300	360	410
Forfait	60	60	60	60

Cautions Chartreuse : 650€ Persane : 300€ Complexe : 800€ Marronniers : 300€

Cautions ménage 160€ 100€ 160€ 100€

***OPTION tarif PROFESSIONNEL** : forfait de 150€ pour location d'équipements éclairage scénique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **De fixer** les tarifs de location des salles communales conformément au tableau ci-dessus, applicables pour toute nouvelle demande de réservation à compter du 05/09/2026. (soit le lendemain du vote du conseil municipal du 04/09/2026).
- **D'autoriser** le Maire à signer les conventions de location ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : POUR 15

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Adoptée en séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2026

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 4 septembre 2026

La secrétaire de séance,
GARNIER Ginette



Le Maire,
GABET Steve


